

# REGLEMENT INTERIEUR SIMPLIFIE

- 1- Les élèves du Lycée Beau de Rochas doivent venir tous les jours et à l'heure. Toute absence ou retard doit être régularisé le jour même.
- 2- Les élèves viennent au lycée pour se former, obtenir un diplôme et une orientation.
- 3- Les élèves doivent être chaque jour en possession de leur matériel de formation (EPI, tenue d'EPS et fournitures scolaires). Les couvre-chefs et vêtements déchirés sont interdits.
- 4- Les élèves obéissent aux personnels de l'établissement. Ils font le travail demandé, ne doivent pas répondre ni se montrer irrespectueux.
- 5- Les violences, moqueries répétées, faits de harcèlement et discriminations entre élèves ou envers un personnel de l'établissement seront sanctionnés d'exclusion de l'établissement.
- 6- Les élèves prennent soin du matériel et des locaux de l'établissement. Toute dégradation sera sanctionnée et devra faire l'objet d'un remboursement.
- 7- Il est interdit de manger, de boire (sauf au restaurant scolaire), de fumer ou de vapoter dans l'enceinte de l'établissement.
- 8- L'usage des téléphones portables et autres terminaux numériques est autorisé dans le hall. Il est interdit en salle de classe et dans les couloirs.
- 9- La formation des élèves comprend des périodes en milieu professionnel obligatoires. L'élève est chargé de trouver un stage, de s'y présenter et de faire ce qu'on lui demande d'exécuter.
- 10- Les élèves ont le droit d'être représentés par des élus au conseil d'administration.